



**PREFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Le Mans, le 1<sup>er</sup> Décembre 2022

## **SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

relative au projet d'arrêté préfectoral permanent portant réglementation de l'exercice de la pêche en eau douce, en Sarthe (abrogation de l'arrêté permanent du 18 décembre 2022)

### **1. Déroulement de la procédure**

En application de l'article L.120-1 du code de l'environnement, une consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral permanent portant réglementation de l'exercice de la pêche en eau douce, en Sarthe, s'est déroulée **du 10 novembre 2022 au 30 novembre 2022 inclus**, sur le site internet de la Préfecture de la Sarthe.

### **2. Bilan de la consultation**

Aucune observation du public

### **3. Prise en compte des observations du public**

L'arrêté préfectoral permanent réglementant l'exercice de la pêche en eau douce, en Sarthe est proposé à la signature du Préfet sans modification.

La cheffe du service eau et environnement

  
Emmanuelle MORVAN